



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.34/Add.2  
23 février 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission des entreprises, de la facilitation du commerce  
et du développement

Onzième session  
Genève, 19-23 février 2007  
Point 9 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES, DE  
LA FACILITATION DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA ONZIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 19 au 23 février 2007

Rapporteur: M<sup>me</sup> Asako Sato (Japon)

**EFFICACITÉ DES TRANSPORTS ET FACILITATION DU COMMERCE POUR  
UNE PLUS LARGE PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT  
AU COMMERCE INTERNATIONAL**

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation ci-après:

«Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international» (TD/B/COM.3/80);

«Rapport de la Réunion d'experts sur le rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports» (TD/B/COM.3/EM.27/3);

«Rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports» (TD/B/COM.3/EM.27/2).

*Résumé du Président*

2. En présentant ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a dit que les coûts de transport international dépassaient les droits de douane en tant qu'obstacle au commerce international et que les pays en développement étaient plus touchés que les pays développés. Les incidences des coûts de transport étaient encore plus lourdes pour les pays les plus vulnérables, tels que les pays en développement sans littoral. Des coûts de transport élevés pesaient sur la capacité d'un pays de commercer et, partant, d'attirer des investissements. Cela conduisait souvent à un cercle vicieux, où des coûts de transport élevés freinaient le commerce, et où de faibles volumes commerciaux provoquaient des déséconomies d'échelle, ce qui à son tour alourdissait les coûts de transport. Pour réduire les coûts de transaction, les pays devaient donc avoir accès à des services de transport compétitifs et à un environnement favorable.

3. Pour accroître leur compétitivité, les pays devaient déterminer leurs besoins et leurs priorités en matière de facilitation du commerce et des transports et engager l'exécution de programmes cohérents de facilitation du commerce. L'efficacité de ces programmes passait par le respect et l'application de lois, de règles et de normes uniformes au niveau international. Dans ce contexte, il fallait également tenir compte de nouvelles problématiques telles que la sécurité et la protection de l'environnement.

4. Au cours des débats qui ont suivi, il a été souligné que les négociants subissaient également des coûts de stockage en raison des délais de transit et d'attente, ainsi que des coûts relatifs aux garanties. Pour établir des conditions mutuellement bénéfiques pour les pays sans littoral et les pays en développement de transit, il fallait apporter des solutions globales aux problèmes concernant le commerce de transit et le transport en transit. Pour ce qui était des considérations environnementales, en particulier les changements climatiques et les mesures réglementaires correspondantes, le secrétariat de la CNUCED était invité à suivre l'évolution de la situation et à faire rapport sur les activités en cours.

5. Le Vice-Président de la Réunion d'experts sur le rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports a présenté les principales conclusions de la Réunion telles qu'elles figuraient dans le document TD/B/COM.3/EM.27/3. Les experts avaient examiné les nouveaux problèmes qui se posaient dans les domaines de la facilitation du commerce et des transports et des technologies de l'information et de la communication (TIC). D'importants facteurs influant sur l'utilisation des TIC dans la facilitation du commerce et des transports, ainsi que sur la conception et l'application de programmes de modernisation douanière, étaient la mondialisation de la production et du commerce, la logistique et l'évolution des chaînes d'approvisionnement, le transport multimodal et le transport de porte à porte, l'élargissement des portails sectoriels et le commerce électronique.

6. Un intervenant a présenté la question des bonnes pratiques en matière de facilitation du commerce et de renforcement des capacités. Avec la reprise des négociations à l'OMC, les pays pourraient procéder à l'évaluation de leurs besoins et entreprendre les réformes nécessaires en matière de facilitation du commerce. L'adoption de trois groupes de mesures pouvait aider les pays à se rapprocher des normes internationales reconnues dans ce domaine, à savoir:

- a) les normes internationales de base, telles que le système harmonisé de droits de douane, les normes de l'ONU en matière de transmission et de présentation des données, et le niveau autorisé de droits et redevances;
- b) une gestion transparente, qui impliquait le respect des droits des utilisateurs, la publication de toute la documentation et des directives pertinentes pour les utilisateurs, si possible par le biais d'un guichet unique, et la garantie d'une procédure d'appel juste et rapide; et
- c) un passage progressif à une plus grande efficacité, qui impliquait une gestion des risques adéquate et l'utilisation de techniques modernes de télécommunication et de gestion des données informatisées, ce qui conduirait à la création d'un guichet unique automatisé.

Le dernier groupe de mesures nécessiterait des relations efficaces avec tous les acteurs, y compris les négociants, les agences en douane, les banques et les compagnies d'assurances, les autorités portuaires et les entreprises de transport, ainsi qu'un volume optimal d'investissements et de changements apportés à la gestion.

7. Une accélération notable des réformes en matière de facilitation du commerce dans le monde avait été observée au cours des 10 dernières années, qui s'expliquait par un certain nombre de raisons, dont une plus grande rentabilité de ces réformes, la prise en compte de mesures de facilitation du commerce et de renforcement des capacités dans les accords commerciaux régionaux et préférentiels, la création et le développement de couloirs dans certaines régions et les négociations à l'OMC sur la facilitation du commerce. Toutefois, différents groupes de pays en étaient actuellement à divers stades de mise en œuvre de différentes mesures de facilitation du commerce. Trois éléments ont été jugés essentiels au succès de la mise en œuvre d'une réforme en matière de facilitation du commerce au niveau national: a) faire de la facilitation du commerce une priorité fondamentale des gouvernements et le confirmer par l'adoption de mesures concrètes; b) veiller à la participation au processus des principaux acteurs publics et privés des réformes; et c) créer une cellule de planification de la gestion et des orientations, le plus souvent au sein de l'administration douanière, capable d'analyser les options en matière de réforme et de faire des propositions concrètes.

8. Les représentants ont souligné l'importance de la participation de la CNUCED aux activités d'appui aux négociations sur la facilitation du commerce dans le cadre du Cycle du développement de Doha.

9. Les intervenants ont évoqué plusieurs obstacles fondamentaux aux transports routiers transfrontières, dont de longs délais d'attente, les contingents et licences de transport, le non-respect du traitement NPF, les conditions imposées en matière de transbordement, les convois obligatoires, l'utilisation obligatoire de certains services commerciaux, les difficultés pour les chauffeurs de camion d'obtenir des visas, les redevances de transit et les prescriptions en matière de documentation. La solution des différents problèmes actuels passait par l'adaptation des procédures commerciales aux normes internationales et par des investissements d'infrastructure. Souvent, les réformes exigeaient un changement d'esprit de la part des acteurs économiques.

10. Concernant le transport en transit, les intervenants ont souligné la nécessité d'un système de transit, par exemple les Transports internationaux routiers (TIR), afin d'éviter des coûts élevés et des délais inutiles en assujettissant les marchandises en transit aux procédures nationales réservées au traitement des marchandises exportées et importées au passage à la frontière. Le système TIR était un système de transit international pour les marchandises transportées en totalité ou en partie par la route. Il était actuellement appliqué dans 55 pays, où il facilitait le transport en transit grâce à l'utilisation de mesures de contrôle et de documents normalisés, et réduisait les coûts de transport en limitant les formalités et les délais de transit.
11. Au cours du débat, il a été souligné que dans certaines régions, les efforts déployés pour mettre en place des arrangements de transit douanier avaient échoué faute d'un système de garanties solide et efficace, qui était un préalable à tout régime de transit douanier. À l'heure actuelle, des efforts étaient faits pour introduire les principes du système TIR dans les régions en développement.
12. La CNUCED jouait un rôle de premier plan dans la coordination interinstitutions sous les auspices du Comité de haut niveau sur les programmes de l'ONU. Elle était également un membre actif du Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce qui, outre les institutions membres du Comité de haut niveau sur les programmes, comprenait des institutions nationales, des ONG et des opérateurs du secteur privé.

## **LES TIC ET LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT**

(Point 5 de l'ordre du jour)

13. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation ci-après:
- «Les TIC et le commerce électronique au service du développement» (TD/B/COM.3/81);
  - «Les TIC au service de la croissance et du développement» (TD/B/COM.3/EM.29/2);
  - «Rapport de la Réunion d'experts sur la contribution à la mise en œuvre et au suivi des décisions du SMSI: les TIC au service de la croissance et du développement» (TD/B/COM.3/EM.29/3).

*Résumé du Président*

14. En présentant ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a souligné l'importance des TIC pour le développement économique, le commerce et la compétitivité, ainsi que les perspectives que le commerce électronique ouvrait aux PME dans les pays en développement. Le Service des TIC et du commerce électronique de la CNUCED a présenté la «chaîne de valeur» qu'il avait mise au point, dans laquelle la recherche analytique et les services consultatifs étayaient les efforts déployés par les pays en développement pour prendre dans le domaine des TIC des décisions bien informées et réviser leurs politiques, dans le but de promouvoir la croissance économique et réduire la fracture numérique. Le secrétariat a évoqué la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et aux travaux de l'Alliance mondiale TIC et développement de l'ONU, dans le volet commerce et développement des TIC et du commerce électronique. Il a souligné le rôle crucial de l'innovation pour la croissance et le développement économique, ainsi que le rôle moteur joué par les TIC en matière d'innovation ces dernières années, notamment dans les secteurs de la production et des TIC.

15. L'orateur principal a évoqué le rôle des TIC en matière de développement économique et d'innovation. Il a mentionné le potentiel des TIC dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la gouvernance et du commerce à travers l'amélioration des services publics, un accroissement de l'efficacité des modes de production et l'élimination de nombreux obstacles au commerce. Il a souligné le potentiel considérable des TIC en matière de croissance et de développement, et l'intégration de ces technologies dans la vie quotidienne des individus. En dépit de l'actuelle fracture numérique entre pays développés et pays en développement, quelques pays en développement avaient enregistré d'importants progrès dans l'utilisation des TIC. Sur la base d'études économétriques, il a montré comment les TIC aidaient à accroître la productivité. Il a également souligné le rôle important de la téléphonie mobile et des droits de propriété intellectuelle concernant la croissance économique et le développement. Le thème de la téléphonie mobile a suscité diverses questions de la part de représentants quant à la corrélation entre utilisation des TIC et croissance économique.

16. Le rapport de la Réunion d'experts sur la contribution à la mise en œuvre et au suivi des décisions du SMSI: les TIC au service de la croissance et du développement a été présenté par le Président de cette réunion. Les experts avaient examiné l'impact des TIC sur la productivité et la compétitivité et leur potentiel d'accélération de la croissance économique et du développement dans les pays en développement et les pays en transition. Ils avaient examiné un certain nombre d'études de cas et de projets réalisés dans plusieurs pays en développement. Ils avaient noté qu'une stratégie efficace en matière de TIC devait tenir compte de politiques transversales telles que l'accès au financement, la mise en valeur des ressources humaines et la mise en place d'un environnement juridique, ainsi que d'autres éléments moteurs tels que système d'innovation, entrepreneuriat et environnement commercial, pour que les TIC contribuent à la croissance économique.

17. Dans le contexte des discussions sur la mesure de la performance des pays en termes d'utilisation des TIC, les experts étaient convenus que des initiatives internationales sur la mesure des TIC, telles que le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement, offraient des solutions quant aux moyens que les pays en développement pouvaient mobiliser pour améliorer la qualité et la comparabilité de leurs données.

18. Concernant les incidences sur des secteurs d'activité tels que le pétrole, le tourisme et le financement du commerce, les experts avaient estimé que les TIC rendaient possibles de nouveaux modèles d'entreprise et de nouvelles architectures industrielles. Ils avaient recommandé que les investissements dans le domaine des TIC soient fondés sur une bonne compréhension de leur impact sur les activités d'un secteur donné et sur la création de valeur et la distribution. À cet égard, les pays en développement avaient besoin d'évaluations comparatives des meilleures pratiques, pour appliquer des solutions plutôt que des technologies.

19. Pour ce qui était des marchés du travail et de l'emploi, les experts avaient reconnu la nécessité d'améliorer les capacités gestionnaires et entrepreneuriales afin de tirer parti des investissements dans les TIC. La question de la parité hommes-femmes avait été examinée et les experts avaient conclu que pour des raisons autant d'équité que d'efficacité, il fallait s'attaquer aux discriminations entre hommes et femmes en matière d'emploi, d'éducation, d'accès et d'utilisation concernant les TIC, et que des travaux d'analyse supplémentaires sur l'évolution de

ces discriminations et les incidences de la politique sur les femmes et les TIC devaient être entrepris.

20. Au cours de la réunion-débat sur les TIC et les politiques de développement, la mise en œuvre et le suivi des résultats du SMSI, l'expérience de l'Égypte en matière de politiques relatives aux TIC a été présentée, et on a souligné l'importance d'indicateurs permettant de mesurer l'impact des mesures correspondantes et de les ajuster. Les participants avaient évoqué des mesures spécifiques dans le secteur des TIC, telles que l'élimination des restrictions appliquées aux services informatiques, la déréglementation du secteur des télécommunications et la privatisation des télécommunications. Le Gouvernement égyptien avait été en mesure d'évaluer le succès de ses politiques en matière de TIC en définissant des indicateurs appropriés lors de l'élaboration de ces politiques. Grâce à ces indicateurs, des ajustements avaient été apportés, le cas échéant, pour assurer la réalisation des objectifs fixés dans le plan-cadre national relatif aux TIC. L'utilisation d'indicateurs et d'une évaluation des politiques dans d'autres domaines tels que l'éducation et l'investissement avait été recommandée, et l'intervenante avait évoqué le modèle de politique des TIC mis au point par la CNUCED (Rapport 2006 sur l'économie de l'information) et demandé qu'un projet conjoint CNUCED/Égypte soit élaboré pour la réalisation d'un examen de la politique nationale des TIC, qui pourrait servir de modèle à d'autres pays en développement. Le cas de l'Égypte avait suscité un grand intérêt et un débat animé.

21. Après cette présentation, le conseiller spécial de la CNUCED pour la science et la technologie et ancien Directeur exécutif du SMSI a brièvement fait le point sur les débats internationaux relatifs à la contribution des TIC au développement dans le contexte des résultats du Sommet mondial. Il a évoqué les principaux éléments de la mise en œuvre de ces résultats aux niveaux national, régional et international, y compris l'approche multiparticipative qui avait été arrêtée. Il a expliqué le rôle des quatre organes associés à la mise en œuvre et au suivi des décisions du SMSI (Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission de la science et la technique au service du développement, Alliance mondiale TIC et développement et Forum sur la gouvernance d'Internet). L'approche adoptée pour faire progresser la société de l'information était d'élargir le débat à toutes les parties intéressées au moyen de plates-formes ouvertes sur les activités consécutives au Sommet mondial.



22. Le secrétariat de la CNUCED a présenté ses travaux sur la politique des TIC, en insistant particulièrement sur le rôle d'indicateurs des TIC dans le processus de décision, comme illustré par l'intervenante égyptienne. Mettre en place des politiques des TIC n'était pas suffisant; des examens de ces politiques devaient être réalisés sur la base d'indicateurs des TIC. Des données et des indicateurs sur les TIC étaient essentiels pour évaluer l'utilisation et l'impact des TIC dans les pays en développement. Cette information permettrait aux pays d'élaborer et d'ajuster leurs politiques de façon à tirer le plus grand parti possible des TIC pour leur développement économique et social, fixer des objectifs et évaluer les résultats. Le modèle de politique des TIC de la CNUCED a été présenté, ainsi que le rôle de la mesure des TIC dans le contexte du processus d'évaluation comparative, comme recommandé dans les documents finals issus du Sommet mondial. Le secrétariat a présenté ses activités – de recherche et d'assistance technique – visant à aider les pays en développement à recueillir des statistiques officielles de qualité sur l'utilisation des TIC dans les entreprises et sur le secteur des TIC dans leur pays. Les travaux de la CNUCED en tant que membre du Partenariat sur la contribution de la mesure des TIC au développement ont été évoqués et le secrétariat a présenté le nouveau site Web sur la mesure des TIC ([measuring-ict.unctad.org](http://measuring-ict.unctad.org)).

23. Le Coordonnateur exécutif de l'Alliance mondiale TIC et développement a présenté ce qui, selon lui, était les principaux défis concernant la contribution des TIC au développement. Il a noté que la dynamique créée par le Sommet mondial sur la société de l'information avait débouché sur un large consensus politique quant à la nécessité de promouvoir la contribution des TIC au développement par le biais d'une approche multiparticipative. L'attention des décideurs devait désormais se tourner sur la mise en œuvre de politiques et de programmes concrets en matière de TIC. L'Alliance mondiale TIC et développement visait à transformer l'esprit et la vision du SMSI en action et à promouvoir l'utilisation des TIC pour la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), s'agissant plus particulièrement de l'éducation, de la santé, de la gouvernance et de l'entrepreneuriat. Les instruments fondamentaux pour y parvenir étaient les initiatives de partenariat de grande envergure et les communautés de compétences.

24. Le Coordonnateur exécutif a indiqué les quatre tâches qui devaient mobiliser une action d'urgence pour la réalisation des objectifs internationaux de développement:

1. Tirer parti du «bas de la pyramide». Alors que les TIC se multipliaient sous des formes que personne n'avait prévues, des individus vivant dans la pauvreté ne parvenaient toujours pas à en tirer profit. L'industrie n'avait pas encore pleinement compris les perspectives qu'offrait un tel marché, et il s'agissait donc de déterminer comment l'industrie pouvait intégrer les pauvres dans l'économie mondiale tout en dégagant des profits pour les entreprises et de la croissance économique pour les pays.
  2. Investir dans les infrastructures. Des réformes et des mesures de libéralisation importantes dans les pays en développement ne s'étaient pas accompagnées d'une croissance des investissements d'infrastructure, en particulier dans les pays à faible revenu. Il fallait donc explorer ce qui pouvait être fait pour remédier à ce déséquilibre.
  3. Intégrer dans le développement la contribution des TIC au développement. Les acteurs fondamentaux du développement n'avaient pas encore bien compris que les TIC pouvaient transformer l'efficacité du développement, et l'enjeu était donc de déterminer de quelle façon ce message pouvait être appréhendé par les acteurs traditionnels du développement. Une partie de la réponse résidait dans la capacité de montrer l'impact quantitatif des TIC sur les pauvres, et c'était la raison pour laquelle l'élaboration d'indicateurs des TIC était tellement importante.
  4. Amplifier et reproduire les programmes relatifs à la contribution des TIC au développement. Seul un effort de grande ampleur, tel que l'intégration des stratégies nationales relatives aux TIC dans les stratégies nationales de développement aiderait à la réalisation d'ici à 2015 des OMD et des objectifs fixés dans le Plan d'action de Genève adopté par le SMSI.
25. Enfin, le Coordonnateur exécutif a noté que connecter ceux qui ne l'étaient pas et rendre les contenus accessibles étaient un enjeu d'envergure mondiale, qui exigeait une approche multiparticipative concertée reconnaissant pleinement le rôle qu'avait à jouer le secteur privé.

26. En réponse à une question posée par un représentant, le Coordonnateur exécutif a expliqué plus en détail les principaux aspects institutionnels qui faisaient de l'Alliance mondiale TIC et développement un nouveau modèle de travail – gouvernements, société civile et secteur des entreprises participaient sur un pied d'égalité; il n'y avait pas de négociation, l'Alliance était en grande partie financée par des ressources extrabudgétaires – modèle qui se prêtait à des approches novatrices et à la flexibilité nécessaire pour aider le secteur des entreprises et la société civile à prendre conscience des débats se déroulant à l'ONU. Il s'est déclaré convaincu que ce modèle institutionnel pouvait être, et il l'était déjà en fait, reproduit dans d'autres secteurs du système des Nations Unies. À cet égard, il a rappelé aux participants que les droits s'accompagnaient de responsabilités, et il a instamment demandé à la communauté internationale de prendre des dispositions pour mettre en œuvre le paragraphe 17 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, à savoir «engager un dialogue volontariste sur les questions relatives à la responsabilité sociale et à la bonne gouvernance des sociétés transnationales, ainsi qu'à leur contribution au développement économique et social des pays en développement, dans le cadre des efforts que nous déployons pour réduire la fracture numérique».

-----